

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 25.01.2016

Version : 1.0 (FR)

Révision : 01.06.2015

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Sockel-SM PRO

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations pertinentes disponibles

Emploi de la substance / de la préparation: Enduit de soubassement.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Knauf S.C.S.

Rue du Parc Industriel, 1

B-4480 Engis

Tel +32 (0)4 273.83.11 (pendant les heures de bureau)

Fax +32 (0)4 273.83.30

E-mail : technics@knauf.be

Service chargé des renseignements:

Knauf Technical Competence Center

E-mail : technics@knauf.be

Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)

Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

N° d'urgence européen : 112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 Corrosif.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement Danger.

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Ciment Portland

Hydroxyde de calcium

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 Éliminer le contenu / le récipient conformément aux prescriptions locales / régionales / nationales / internationales.

2.3 Autres dangers

Réaction alcaline du mélange au contact de l'humidité. Il convient d'en tenir compte lors de la mise en œuvre, en évitant par exemple des contacts prolongés avec la peau ou en portant des gants de protection.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.







SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Description:

Mortier sec à base de liants minéraux, adjuvants et additifs.

Substances dangereuses:

CAS : 1305-62-0	Calciumhydroxide	< 10%
EINECS : 215-137-3	 Xi R37/38-41	
Reg.nr. : 01-2119475151-45-XXXX	 Eye Dam. 1, H318 ;  Skin Irrit. 2, H315 ; STOT SE 3, H335	
CAS: 65997-15-1	Portlandcement	< 20%
EINECS : 266-043-4	 Xi R37/38-41	
Reg.nr. : 01-2119475151-45-XXXX	 Eye Dam. 1, H318 ;  Skin Irrit. 2, H315 ; STOT SE 3, H335	

Informations complémentaires:

Voir le point 16 pour le texte relatif aux mentions de danger.

Remarque:

L'indication de danger « Irritant » ne s'applique pas à la poudre sèche, seulement après contact avec de l'eau ou de l'humidité (réaction alcaline). Faible teneur en chromate conformément au règlement UE (REACH). Voir le point 8 pour les substances ayant une valeur limite au niveau de l'exposition sur le lieu de travail.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales:

Enlever immédiatement les vêtements trempés ou souillés.

Après inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. (P304+340).

Après contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau et au savon. (P302+352b)

En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux en maintenant les paupières ouvertes pendant quelques minutes sous l'eau courante et consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissements et consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux: provoque des lésions oculaires graves.

Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Ne pas utiliser d'eau pour l'extinction des incendies environnants car l'oxyde de calcium formé le cas échéant réagit avec l'eau sous l'effet de la chaleur.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Chauffé à plus de 580 °C, l'hydroxyde de calcium se transforme en oxyde de calcium et eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Pas de mesures particulières.

Autres indications

Le produit n'est pas inflammable.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection individuelle.

Prévoir une aération suffisante.

Ne pas respirer la poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter la propagation dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ramasser mécaniquement et à sec en évitant la formation de poussière.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Éviter la formation de poussière.

Ne pas respirer la poussière.

Prévoir une bonne ventilation/absorption de la poussière sur le lieu de travail.

Se laver soigneusement après manipulation. (P264)

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. (P362)

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stockage uniquement dans le conditionnement d'origine.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker le produit avec des acides.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker et au sec dans des fûts hermétiquement fermés.

Classe de stockage selon le VCI: 13 (solides non-inflammables)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Substances nécessitant la surveillance du poste de travail:

CAS : 65997-15-1 Ciment Portland < 20%

Valeur limite 10 mg/m³ E

CAS : 1305-62-0 Hydroxyde de calcium < 10%

Valeur limite 5 mg/m³ E

Valeur limite générale de poussière: Allemagne : 1,25 mg/m³ A, 10 mg/m³ E

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Protéger préventivement la peau en appliquant une crème de protection.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.
Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.

Équipement de protection individuelle :

Protection respiratoire: En cas de développement de poussière, porter le masque respiratoire à filtre FFP2.

Protection des mains: Gants de protection. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / au mélange. Choisir le matériau des gants en fonction du temps de pénétration, des taux de perméation et de la dégradation. Utiliser un produit de nettoyage et de soin des mains après avoir porté les gants.

Matériau des gants : Gants coton de nitrile.

Temps de pénétration du matériau des gants : Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter..

Protection des yeux: Lunettes à protection latérale.

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs.

Autres informations :

Ce document est basé sur les listes en vigueur au moment de rédaction.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Poudre
Couleur:	Gris
Odeur :	Légère odeur de terre
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Valeur du pH:	11-13 (solution saturée) à 25 °C
Changement d'état :	
Point de fusion:	Non applicable.
Point d'ébullition:	Non applicable.
Point d'éclair :	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
Température d'inflammation:	Non applicable.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur:	Non applicable.
Densité:	Non déterminé.
Densité en vrac:	600-1500 kg/m ³
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non applicable.
Vitesse d'évaporation :	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pour Ca(OH) ₂ : 1,650 mg/l à 20°C

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non applicable.
Viscosité: Non applicable.

9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes. Éviter l'action de l'humidité.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Réaction du ciment et/ou de l'hydroxyde de calcium avec l'aluminium et le laiton au contact de l'eau (formation d'hydrogène).

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Irritant pour la peau et les muqueuses.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Très irritant avec des risques de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Aucun effet de sensibilisation connu.

Information toxicologiques complémentaires:

Les poussières peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.

L'inhalation prolongée et répétée de la poussière peut provoquer des lésions des voies respiratoires.

L'ingestion de quantités importantes peut provoquer une irritation de l'appareil digestif.

En cas de contact prolongé avec la peau, le produit peut provoquer des lésions graves dues à l'humidité de la peau.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles. Éviter la propagation du produit non dilué ou en grandes quantités dans les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Évacuation conformément aux prescriptions légales en vigueur.

Catalogue européen des déchets :

17 09 04 déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit ne figure pas sur la liste des substances dangereuses à transporter (ADR, IMDG, IATA)

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA Néant.

Classe

Néant.

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Non applicable.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU: Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales:

Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (VwVwS Allemagne 17.05.1999): Peu polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases pertinentes :

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1 B-4480 Engis

Système d'information sur les substances dangereuses de l'association professionnelle allemande de la construction

Code produit selon GISBAU (GISCODE):

ZP1

Contact:

Service de renseignements techniques (voir point 1)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3